

pu trouver de relatif à son sujet. Encore un point qui demande à être éclairci par les doctes.

Il ne nous reste à essayer d'expliquer que la qualification prise par le personnage qui avait élevé le monument qui nous occupe. *Appianus Augusti libertus tabularius rationis ferrariarum*. Nous croyons que ces mots peuvent se rendre par ceux-ci : « Appianus, affranchi de l'empereur, greffier, teneur des registres de l'impôt des mines de fer. »

On sait que les Romains percevaient des impôts sur les mines. On trouve souvent dans les inscriptions des *Procuratores metallorum*. Gruter nous en offre une, p. DXXIII, 7, en l'honneur d'un *Procurator aurariarum*. Mafféi, *Gall. Antiquit. select. Epist.* xiv, en cite une autre qu'il a vue à Lyon, dans une maison de Fourvières, et où il est question de deux fermiers *splendidissimi vectigalis ferrariarum*. Il observe à ce sujet qu'on trouve rappelé un *Arcae ferrariarum iudex* dans une inscription du château de Torigny. César nous apprend, continue-t-il, qu'il existait chez les Bituriges de grandes mines de fer (*magnas ferrarias*). Nous voyons par notre inscription lyonnaise et par une autre qui fait mention d'un *ferrariarum procurator*, qu'il y en avait aussi dans le Lyonnais. Spon, *Recherch. des Antiq.* p. 188, s'est tout-à-fait mépris en rapportant la seconde de ces inscriptions aux Ferrarois, dont la ville et le nom n'existaient pas encore en Italie. Le revenu que les Romains retiraient des mines de fer était considérable; car Tite-Live nous apprend que Caton l'Ancien, après avoir défait les Espagnols et pacifié leur pays, établit de forts impôts sur les mines de fer et d'argent (*vectigalia magna ex ferrariis argentariisque*). Gruter, p. ccccxvi, 4, nous fait connaître une inscription de Narbonne, où on lit : *Cond. ferrar. ripæ dextræ*, que Mafféi croit pouvoir expliquer par *conductor ferrariarum*.

Telles sont les explications que nous hasardons sur le beau et précieux monument que le hasard vient de rendre à la